



Chili: vers une nouvelle constitution

Par [Jean-Michel Hureau](#)

Mondialisation.ca, 16 novembre 2019

[Le Grand Soir](#)

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Après 3 jours de négociations intenses, la majorité parlementaire et une grande partie de l'opposition sont parvenus à un accord, que l'on peut qualifier d'historique, qui établit la feuille de route pour parvenir à changer la constitution, qui est une des principales revendications des manifestations qui secouent le pays depuis 4 semaines.

L'accord prévoit l'organisation d'un référendum en avril 2020 où seront posées 2 questions aux citoyennes et citoyens. La première s'ils veulent d'une nouvelle constitution, oui ou non. La seconde concernera le type d'assemblée qui devra la rédiger et 2 solutions seront proposées : soit une assemblée constituante composée de 50% de parlementaires et 50% de citoyen(ne)s élu(e)s pour l'occasion, soit une assemblée constituée uniquement de citoyen(ne)s élu(e)s.

Au cas où le oui l'emporterait, ce qui très probable, un second référendum serait organisé pour sa ratification au suffrage universel obligatoire, comme le prévoit la constitution actuelle de 1980, ultime héritage de l'ère Pinochet.

Quelques formations ont été contre ou se sont abstenues lors du vote mais pour des raisons totalement différentes. L'Union Démocratique Indépendante (UDI) a, évidemment voté contre puisqu'elle représente le reliquat des ultra-pinochetistes. Le Parti Humaniste, le Front Elargi et le Parti Pirate se sont abstenus parce que l'accord ne prévoit pas que Piñera soit accusé d'atteinte aux Droits Humains.

On se souvient que les 4 semaines passées de manifestations quotidiennes ont été déclenchées par la hausse du ticket de métro de 30 pesos mais qui, en réalité, n'est que la goutte d'eau qui a fait débordé le vase. Le malaise est bien plus profond dans la société chilienne et les revendications ont peu à peu porté sur la marchandisation de l'éducation, de la santé, des retraites et de toute l'économie comme l'eau et l'électricité, et sur toutes les inégalités sociales existantes qui résultent des mesures mises en place par Pinochet et qui, finalement, ont conduit à ce que la principale revendication soit une modification de la constitution.

Le changement de gouvernement effectué par Piñera n'aura pas suffi à calmer les ardeurs d'une population excédée et bien décidée à en découdre avec le pouvoir, d'autant plus que les militaires et les carabiniers ont fait preuve d'une sauvagerie inédite depuis la fin de la dictature en 1990. On compte des dizaines de morts et de disparus, des viols, des milliers de blessés et des éborgnés par des tirs de LBD. La présidente de la commission des Droits de l'Homme à l'ONU, l'ex-présidente Michèle Bachelet, a dénoncé ses exactions et a demandé l'ouverture d'une enquête.

La constitution de 1980 a été modifiée à 2 reprises en 1989 et en 2005 mais elle reste l'héritage de la dictature. En 1989, le pluralisme politique a été étendu à toutes les formations, en particulier celles à doctrines marxistes, qui étaient interdites comme le PCC (Parti Communiste Chilien). En 2005, sous la présidence de Ricardo Lagos, il a été mis fin à la présence au sénat de membres désignés par les Forces Armées et par la Cour Suprême ainsi que des sénateurs à vie qu'étaient les anciens présidents.

La constitution actuelle prévoit que pour la modifier, une majorité des 2/3 au parlement est nécessaire, ce qui, à travers cet accord, devrait se poursuivre jusqu'à son terme. Il est vrai que Piñera n'avait pas trop le choix, soit il cédait sur ce point et un retour au calme est alors possible, soit il était dirigé directement vers la sortie à moins de faire un coup d'Etat institutionnel, ce qui était dans l'air ces jours derniers.

Le prix à payer pour en arriver là aura été lourd mais il n'aura pas été vain.

Jean-Michel Hureau

La source originale de cet article est [Le Grand Soir](#)
Copyright © [Jean-Michel Hureau](#), [Le Grand Soir](#), 2019

Articles Par : [Jean-Michel Hureau](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca